



Note synthétique de présentation
du compte administratif 2021
et du budget 2022
(Conseil municipal du 23 mars 2022)

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Les sections budgétaires

III. Le compte administratif 2021

IV. Le budget de l'année

V. Les principaux projets de l'année

VI. L'état de la dette

I. Le cadre budgétaire général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune disposant d'un site internet ; celle-ci est rendue disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année concernée. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal (assemblée délibérante) avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année d'élections municipales, et être transmis au représentant de l'État (le préfet) dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année.

Le budget d'une commune comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

La section d'investissement recense les dépenses et recettes qui ont pour effet de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine communal.

Chacune des sections est obligatoirement équilibrée.

II. Les sections budgétaires

1- La section de fonctionnement retrace donc les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement se composent de trois principaux types :

- Les impôts locaux ;
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et accueils périscolaires essentiellement) ou de loyers (La Poste, antennes de communication...).

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement (solde d'exécution) alimente le fonds de roulement.

Du fonds de roulement est dégagé l'autofinancement de l'exercice suivant, c'est-à-dire la capacité d'une commune à financer elle-même ses projets en tout ou partie, notamment en investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2- La section d'investissement retrace donc les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement qui enrichissent le patrimoine communal et préparent l'avenir.

En dépense, l'investissement comprend les rénovations, constructions ou aménagements de bâtiments, les travaux d'éclairage et de voirie, mais également le remboursement du capital des emprunts.

En recette, sont concernées deux types de ressources :

- d'une part les recettes patrimoniales provenant principalement de la taxe d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme accordées, et de la compensation de la TVA (FCTVA) par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en année N-2,
- d'autre part, les subventions d'équipement attribuées par les différents financeurs sollicités.

En règle générale, le solde d'exécution en investissement est négatif, il est couvert par le solde d'exécution de la section de fonctionnement.

Mais celui-ci peut être excédentaire, et dans ce cas, il abonde l'autofinancement de l'exercice suivant.

III. Le compte administratif de l'année 2021

Adopté par le conseil municipal le 23 mars 2022.

L'exercice 2021 se caractérise par une baisse générale des dépenses réelles de fonctionnement de 3%, et une capacité d'autofinancement (caf) dégagée à la fois par la section de fonctionnement et d'investissement, qui a permis d'engager les études des projets d'investissement après une année compliquée due à la crise sanitaire liée à la COVID.

La section d'investissement a été entièrement financée par son propre solde d'exécution de 2020 s'élevant à 376 075,67 € et par le solde d'exécution de la section de fonctionnement 2020 pour 382 666,77 €.

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

Ci-dessous détail commenté des dépenses et recettes réalisées.

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution %	Commentaires exercice 2021
	Dépenses réelles	1 213 439,79	1 173 900,97	-3%	
D	011 - Charges à caractère général	379 618,08	328 300,16	-14%	Baisse due principalement aux dépenses relatives à la crise sanitaire liée à la COVID moindres qu'en 2020. Les charges générales représentent 28% des dépenses de fonctionnement
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	622 402,85	662 203,99	6%	Hausse due au recours à du personnel pour compenser l'absence d'agents en situation de longue maladie et de congé maternité, et à l'augmentation des cotisations Urssaf. La masse salariale représente 56,41% des dépenses réelles de fonctionnement.
D	014 - Atténuations de produits	48 452,00	41 462,00	-14%	Ce chapitre concerne essentiellement une péréquation (ou reversement) de fiscalité qui a été moins important en 2021
D	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0%	
D	65 - Autres charges de gestion courante	143 137,62	110 610,45	-23%	Baisse due à l'ajustement des subventions aux associations dont les activités ont été réduites pendant la crise sanitaire, et aux créances impayées moins élevées.
D	66 - Charges financières	18 777,48	16 429,27	-13%	Pas d'emprunt en 2021 d'où la baisse des intérêts des emprunts à rembourser
D	67 - Charges exceptionnelles	1 051,76	9 064,10	762%	Arriéré de dépenses d'énergie pour la salle des sports payé en 2021 après réclamation
D	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	5 831,00		Création d'une provision (obligatoire) pour créances "douteuses" dont le recouvrement est fortement compromis
	Dépenses d'ordre	355 391,39	460 891,26	30%	
D	023 - Virement à la section d'investissement	44 527,84	382 666,77	759%	Le résultat d'exécution 2021 pour 382 666,77 € a été reversé au BP 2022 pour l'autofinancement de la section d'investissement.
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 863,55	78 224,49	-75%	Plus ou moins-values liées à la vente de biens : balayeuse et broyeur en 2021, et précédemment en 2020 les anciens logements des instituteurs rue de Melun
	TOTAL dépenses	1 568 831,18	1 634 792,23	4%	

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution %	Commentaires exercice 2021
R	Recettes réelles	1 883 763,36	1 875 974,36	-0,4%	Les recettes stagnent du fait des dotations de fonctionnement de l'Etat en constante diminution : - 6021 € entre 2020 et 2021. Et depuis 2014, baisse de -89 964 € (DGF 2014 : 337 505 € ; DGF 2021 : 247 541 €).
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	263 875,93	359 460,02	36%	Résultat d'exécution 2020 pour partie maintenu en section de fonctionnement
R	013 - Atténuations de charges	28 478,13	42 960,76	51%	Remboursement par l'assurance du personnel des absences maladies
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	68 265,25	138 798,33	103%	Augmentation du fait qu'une partie des factures 2020 a été mise en recouvrement avec du retard sur 2021
R	73 - Impôts et taxes	898 255,11	896 521,06	-0,2%	
R	dont Impôts directs locaux	766 852,00	799 643,00	4%	Taux d'imposition inchangés entre 2020 et 2021. L'évolution est due à la revalorisation annuelle des bases locatives
R	74 - Dotations, subventions et participations	284 163,81	288 425,37	1%	Perception d'une aide exceptionnelle de l'Etat au titre de la crise sanitaire de 17 951 €. Les autres dotations n'augmentent pas.
R	75 - Autres produits de gestion courante	66 344,21	68 187,43	3%	Revenus des immeubles en location (La Poste, 2 logements)
R	76 - Produits financiers	2,75	2,52	-8%	
R	77 - Produits exceptionnels	274 378,17	81 618,87	-70%	Ventes de biens
	Recettes d'ordre		14 618,23		
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	14 618,23		Concerne des écritures de régularisation d'amortissement de subventions d'équipement perçues sur des exercices antérieurs
	TOTAL recettes	1 883 763,36	1 890 592,59		

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution %	Commentaires exercice 2021
D	Dépenses réelles	981 936,87	612 583,59	-38%	
D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	718 445,25	0,00		Le résultat dégagé par la section d'investissement en 2020 et reporté sur l'exercice 2021 est excédentaire (cf. ci-dessous)
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	135 459,39	100 264,41	-26%	3 emprunts en cours dont 1 se terminant
D	20 - Immobilisations incorporelles	5 424,00	13 597,20	151%	Etudes de maîtrise d'œuvre pour les projets
D	204 - Subventions d'équipement versées	0,00	1 200,00		Ecritures spécifiques en dépenses (et recettes ci-dessous) pour des fresques trompe l'œil sur des transformateurs EDF
D	21 - Immobilisations corporelles	122 608,23	482 531,98	294%	Principalement achats de terrains, vidéoprotection sur le domaine public et rénovation du lavoir la Pisserotte.
D	23 - Immobilisations en cours	0,00	12 990,00		Réalisation de plans topographiques pour les projets
D	45 - Opération pour compte de tiers	0,00	2 000,00		Fresque trompe l'œil
	Dépenses d'ordre	0,00	14 618,23		

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution %	Commentaires exercice 2021
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	14 618,23		Ecritures de régularisation (cf. dépenses ci-dessus)
	TOTAL dépenses	981 936,87	627 201,82	-36%	
R	Recettes réelles	1 047 149,19	602 929,87	-42%	
R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	376 075,67		Le résultat excédentaire dégagé par la section d'investissement en 2020 est reporté sur l'exercice 2021
R	024 - Produits de cessions	0,00	0,00		
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 015 153,78	133 116,91	-87%	Compensation de la TVA sur travaux réalisés en année N-2
R	13 - Subventions d'investissement	31 908,21	88 745,29	178%	Aides financières pour les projets
R	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		Pas d'emprunt nouveau
R	21 - Immobilisations corporelles	87,20	2 992,00	3331%	
R	45 - Opération pour compte de tiers	0,00	2 000,00		Fresque trompe l'œil sur transformateur
	Recettes d'ordre	355 391,39	460 891,26	30%	
R	021 - Virement de la section de fonctionnement	44 527,84	382 666,77	759%	Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 863,55	78 224,49	-75%	Amortissement de subventions d'équipement reçues
	TOTAL recettes	1 402 540,58	1 063 821,13		

Au 31/12/2021, la capacité d'autofinancement pour l'exercice suivant se présente ainsi :

- 1- le solde d'exécution de la section de fonctionnement s'élève à 638 467,13 €, dont 406 772,03 € seront inscrits en autofinancement en section d'investissement du BP 2022,
- 2- s'ajoute le solde excédentaire d'investissement de 53 952,74 € également reporté au BP 2022, pour le financement des projets (cf. V. Les principaux projets de l'année 2022).

IV. Le budget primitif de l'année 2022

Le budget a également été voté le 23 mars 2022 par le conseil municipal.

La commune ne dispose pas de budgets annexes.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- poursuivre les opérations d'entretien et de grosses réparations du patrimoine ;
- contenir la dette après deux années de réduction (sans recours à l'emprunt) ;
- réaliser deux d'opérations de rénovation du bâti particulièrement nécessaires (la mairie et l'école élémentaire) et l'aménagement de la route départementale 372 traversant la commune ;
- mobiliser des subventions pour chaque opération ;

Ainsi, le budget 2022, élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition, s'équilibre à hauteur de 3 640 000,28 € dont :

- ✓ 2 018 193,89 € au titre de la section de fonctionnement,

- ✓ et 1 621 806,39 € au titre de la section d'investissement y compris les restes à réaliser de l'exercice précédent ; et à 1 532 192,90 € hors restes à réaliser.

Ci-dessous détail commenté des dépenses et recettes prévisionnelles.

Dépenses de fonctionnement	Montant	Commentaire
011- Dépenses courantes	516 943,63	25,6% des dépenses de fonctionnement
012- Dépenses de personnel	705 265,00	Y compris l'assurance du personnel (21 agents) et la médecine du travail. 35% des dépenses de fonctionnement
014- Atténuation de produits	42 200,00	Prélèvement de l'attribution de compensation à la CAPF et la participation au fonds national de péréquation des ressources du secteur local
65- Autres dépenses de gestion courante	127 583,00	Dépenses de participation aux différents syndicats intercommunaux, de subventions aux associations, au CCAS, des indemnités des élus
66- Dépenses financières	18 154,78	Intérêts des emprunts en cours et estimation pour un nouvel emprunt
67- Dépenses exceptionnelles	5 500,00	Pour d'éventuelles pénalités de retard de paiement
68- Dotations aux amortissements et provisions	5 831,01	Provision pour « créances douteuses »
022- Dépenses imprévues	110 000,46	Afin de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans avoir à décider la modification du budget
Sous-total dépenses réelles	1 531 477,88	
023- Virement à la section d'investissement	406 772,03	Crédits dégagés en fonctionnement permettant de contribuer au financement des investissements (autofinancement)
042- Ecritures d'ordre entre sections	79 943,98	Constat de la dépréciation des biens pour pouvoir les renouveler
Total DF	2 018 193,89	

Recettes de fonctionnement	Montant	Commentaire
002- Excédent N-1 reporté	638 467,13	Le solde d'exécution positif en fonctionnement (capacité autofinancement)
70- Produits des services	110 000,00	Participation des familles aux services de cantine et de périscolaire
73- Impôts et taxes	895 977,77	Taux des taxes maintenus cette année
74- Dotations et participations	274 291,76	Dotations forfaitaire prévue en baisse à 132 839 € car légère baisse de la population et écrêtement dû au potentiel fiscal de la population supérieur au seuil.
75- Autres recettes de gestion courante	64 900,00	Essentiellement les loyers
013- Atténuations de charges	26 000,00	Remboursement de l'assurance maladie
76- Recettes financières	0,00	
77- Recettes exceptionnelles	0,00	

Recettes de fonctionnement	Montant	Commentaire
78- reprise sur amortissements et provisions	2 174,00	
Sous-total recettes réelles	2 011 810,66	
042- Ecritures d'ordre entre sections	6383,23	Amortissement de subventions d'équipement reçues
Total RF	2 018 193,89	

Dépenses d'investissement	Montant	Commentaire
001- Déficit d'investissement reporté	0,00	
16- Remboursement d'emprunts	85 915,03	Reste 2 emprunts et 1 emprunt nouveau envisagé
20- immobilisations incorporelles	209 092,00	Etudes de maîtrise d'œuvre
204- Subventions d'équipement versées	1 000,00	Participation communale pour nouvelle fresque trompe l'œil sur transformateur EDF
21- Immobilisations corporelles	265 311,40	Travaux, achat de matériels ou mobilier achevés dans l'année
23- Immobilisations en cours	1 025 056,00	Opérations d'investissement
Sous-total dépenses réelles	1 586 374,43	
45- Opération pour compte de tiers	2 400,00	Coût fresque trompe l'œil sur transformateur
040- Ecritures d'ordre entre sections	6 383,23	Amortissement de subventions d'équipement reçues
Restes à réaliser N-1	26 648,73	Reports 2021 d'investissements à terminer
Total DI	1 621 806,39	

Recettes d'investissement	Montant	Commentaire
001- Excédent d'investissement reporté	53 952,74	
10- FCTVA / Taxe d'aménagement	32 387,84	Remboursement de la TVA par l'Etat et taxe sur les autorisations d'urbanisme
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	
13- Subventions	580 087,55	Aides financières pour les opérations d'investissement
16- Emprunt	350 000,00	Emprunt nouveau cette année
Sous-total recettes réelles	1 016 428,13	
45- Opération pour compte de tiers	2 400,00	Subvention pour une fresque trompe l'œil sur transformateur EDF
021- Virement de la section de fonctionnement	406 772,03	Autofinancement = seconde partie du résultat positif en fonctionnement
040- Ecritures d'ordre entre sections	79 943,98	Amortissement des immobilisations
Restes à réaliser N-1	116 262,22	Reports 2021 d'investissements à terminer
Total RI	1 621 806,36	

V. Les principaux projets de l'année 2022

- Programme de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues pour un peu plus 71 000 € ;
- Mise en accessibilité et réaménagement du bâtiment de la mairie pour environ 160 000 € ;
- Rénovation thermique de l'école élémentaire pour environ 145 000 € ;
- Aménagement de la RD 372, pour un peu plus de 721 000 € ;
- Achèvement de la rénovation du lavoir de la Pisserotte engagé en 2021, pour un peu plus de 11 600 € (soit 43 240 € au total) ;
- Engagement d'études pour la construction d'une maison des associations et d'une médiathèque, et pour la rénovation de la salle polyvalente.

Les subventions d'investissements inscrites pour ces projets s'élèvent au total à 580 000 €. Elles sont sollicitées auprès de l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, et le Syndicat d'électrification de Seine-et-Marne et le Parc naturel régional du Gâtinais Français.

S'y ajoutent des travaux de réparation de voirie pour environ 32 000 € (section de fonctionnement).

VI. L'état de la dette au 31/12/2021

1 emprunt à taux fixe s'est achevé.

2 emprunts à taux fixe restent à rembourser.

L'encours de la dette, c'est-à-dire le capital restant dû, s'élève à 941 220,44 €.

L'annuité de remboursement 2021 s'est élevée à 116 694 €, et sur 2022, l'annuité s'élèvera à 84 769 € hors emprunt nouveau.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de la dette au regard de la capacité d'autofinancement de la commune, s'élève à 3 ans : situation saine comparativement au seuil de vigilance qui se situe à 10 ans.

Fait à Perthes, le 24 mars 2022

Le maire,

Fabrice LARCHE



Information : l'article L.2121-26, stipule que toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux >> demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures.